

Au cours de la séance du conseil municipal en date du 10 mars 2024, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la mise en discussion de quatre délibérations relatives aux versements de subventions à des associations, le Conseil Municipal, conformément à la loi, a de nouveau été convoqué le lundi 17 mars 2025 à 18h30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent TROGRIC, maire, après convocation légale adressée le 11 mars 2025. Le conseil peut délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

PRESENTS : Monsieur TROGRIC, maire

M. KUHN - M. MAUGRAS - M. FALCETTA - Mme FOURNERY - M. CHAOUAT - Mme HOH - M. LEMIOUS - M. BOISELLE - M. SCHIERTZ - M. RICCETTI

ABSENTS REPRESENTES : Monsieur GILLOT-VERGES par Madame HOH
Madame BOCHNAK par Monsieur KUHN
Monsieur BERRAR par Monsieur TROGRIC
Monsieur COSTANZO par Monsieur MAUGRAS
Madame HILLENMEYER par Madame FOURNERY

ABSENTS EXCUSES : Madame AMAH - Messieurs BALLAND - ROMBACH - SOUDIER
ABSENTS : Mesdames BADER - FERNANDES - GUILLAUME - MILED -
LIEGEOIS - MORAUX - PONANT

SECRETAIRE DE SEANCE : conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, Monsieur BOISELLE a été nommée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Conformément à l'article L2131-11 du CGCT, Madame HOH et Messieurs CHAOUAT, RICCETTI quittent la salle et ne prennent part ni au débat, ni au vote de cette délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 27	Nombre de présents : 8	Nombre de votants : 12
----------------------------------------	------------------------	------------------------

S'agissant d'une seconde convocation, le conseil peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Le Maire certifie que les délibérations de la séance du 17 mars 2025 ont été publiées sur le site internet de la ville le 20 mars 2025, et que les délibérations ont été transmises en Préfecture le 20 mars 2025.

N° 2025/022

OMNISPORTS FROUARD POMPEY - SUBVENTION 2025

Rapporteur : Monsieur MAUGRAS

L'association Omnisports Frouard Pompey (OFP) vise à encourager, soutenir et organiser toutes initiatives tendant à développer la pratique de l'éducation physique et sportive de compétition et de loisir depuis 1970.

Elle est composée de 15 sections sportives, regroupe plus de 1800 adhérents qui viennent s'épanouir, se divertir et progresser dans leur discipline.

L'association a enregistré une croissance remarquable de son nombre d'adhérents en 2024 (292 adhérents supplémentaires) témoignant de l'attractivité des activités proposées. Elle a ouvert notamment deux nouveaux créneaux accessibles à toutes les générations : la gym douce et le yoga.

Pour 2025, l'association a plusieurs projets ambitieux dans différents domaines :

- Accentuer le développement de la pratique sportive féminine,
- Entamer une réflexion sur le sport en entreprise par le biais de partenariats afin de promouvoir le bien-être au travail à travers l'activité physique,
- Renforcer la filière « seniors » tant dans la pratique du sport de loisir que dans la compétition,
- Développer la formation encadrante des jeunes afin de faire émerger une nouvelle génération de bénévoles compétents et engagés.

Par son importance et sa forme d'organisation, l'OFPP a également besoin de moyens autres que bénévoles pour assurer la stabilité, le fonctionnement, la pérennité et le développement de sa structure.

Suite à la demande de subvention de l'association, et au vu de son organisation et de ses différents projets, il est proposé au conseil municipal de verser à l'OFPP une subvention de 51 500 € pour l'année 2025 (pour mémoire, versement d'une subvention de 51 500 € et d'une subvention exceptionnelle de 25 000 € en 2024).

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame HOH et Messieurs CHAOUAT, RICCETTI ayant quitté la salle et ne prenant part ni au débat, ni au vote,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'allouer à l'Omnisports Frouard-Pompey, pour l'année 2025, une subvention globale de 51 500 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs entre la ville de Pompey et l'Omnisports Frouard-Pompey,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif de l'exercice 2025.



Le Secrétaire de séance,
Christian BOISELLE

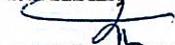


Fait et délibéré en séance
ledit jour

Le registre dûment signé

Pour copie conforme,
Le Maire,

LE MAIRE



Laurent TROGRIC

Publié, notifié le 20 mars 2025

Transmis à la Préfecture le 20 mars 2025

Au cours de la séance du conseil municipal en date du 10 mars 2024, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la mise en discussion de quatre délibérations relatives aux versements de subventions à des associations, le Conseil Municipal, conformément à la loi, a de nouveau été convoqué le lundi 17 mars 2025 à 18h30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent TROGLIC, maire, après convocation légale adressée le 11 mars 2025. Le conseil peut délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

PRESENTS : Monsieur TROGLIC, maire

M. KUHN - M. MAUGRAS - M. FALCETTA - Mme FOURNERY - M. CHAOUAT - Mme HOH - M. LEMIUS - M. BOISELLE - M. SCHIERTZ - M. RICCETTI

ABSENTS REPRESENTES : Monsieur GILLOT-VERGES par Madame HOH
Madame BOCHNAK par Monsieur KUHN
Monsieur BERRAR par Monsieur TROGLIC
Monsieur COSTANZO par Monsieur MAUGRAS
Madame HILLENMEYER par Madame FOURNERY

ABSENTS EXCUSES : Madame AMAH - Messieurs BALLAND - ROMBACH - SOUDIER
ABSENTS : Mesdames BADER - FERNANDES - GUILLAUME - MILED -
LIEGEOIS - MORAUX - PONANT

SECRETAIRE DE SEANCE : conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, Monsieur BOISELLE a été nommé à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Conformément à l'article L2131-11 du CGCT, Madame FOURNERY et Monsieur CHAOUAT quittent la salle et ne prennent part ni au débat, ni au vote de cette délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 27	Nombre de présents : 9	Nombre de votants : 13
----------------------------------------	------------------------	------------------------

S'agissant d'une seconde convocation, le conseil peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Le Maire certifie que les délibérations de la séance du 17 mars 2025 ont été publiées sur le site internet de la ville le 20 mars 2025, et que les délibérations ont été transmises en Préfecture le 20 mars 2025.

N° 2025/023

MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE - SUBVENTION 2025

Rapporteur : Monsieur MAUGRAS

La Maison des Jeunes et de la Culture de Pompey est une association d'éducation populaire, qui s'adresse à la jeunesse et propose des activités et événements qui s'inscrivent dans la politique éducative et sociale souhaitée par la ville (un accueil jeunes, un accompagnement à la scolarité, des chantiers-séjours...).

Son action est également dirigée vers les familles et les personnes les plus fragiles.

Elle propose des activités pour tous, dans différents domaines : sports, détente, méditation, art du verre, aquarelle, jardinage, cuisine du monde et danse comme la salsa, la bachata. Des ateliers d'alphabétisation coordonnés avec le Bassin de Pompey sont également proposés, et les actions de l'Espace de Vie Sociale les consolident.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la MJC, appelé « MJC Mosaïque Centre Social », s'est vu attribuer l'agrément Centre Social pour 2 années (2024 et 2025).

Parallèlement, afin de mener à bien ses projets, la MJC sollicite également d'autres subventions auprès de différentes structures (Etat, Région, Département, CAF, etc), et organise des manifestations qui apportent des ressources supplémentaires.

Pour 2025, la MJC Mosaïque Centre Social souhaite continuer à développer son accueil inconditionnel pour tous les publics et les accompagner, et promouvoir la culture comme vecteur d'émancipation.

Suite à la demande de subvention de la MJC Mosaïque Centre Social et au vu des projets proposés par l'association, il est proposé au conseil municipal d'accorder une subvention à hauteur de 56 000 € pour l'année 2025 (pour rappel, subvention de 57 000 € en 2024).

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame FOURNERY et Monsieur CHAOUAT ayant quitté la salle et ne prenant part ni au débat, ni au vote,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'allouer à la MJC Mosaïque Centre Social une subvention de 56 000 € pour l'année 2025,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs entre la ville de Pompey et la Maison des Jeunes et de la Culture de Pompey,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif de l'exercice 2025.



Le Secrétaire de séance,
Christian BOISELLE



Fait et délibéré en séance
ledit jour

Le registre dûment signé

Pour copie conforme,
Le Maire,

LE MAIRE


Laurent TROGRILIC

Publié, notifié le 20 mars 2025

Transmis à la Préfecture le 20 mars 2025

Au cours de la séance du conseil municipal en date du 10 mars 2024, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la mise en discussion de quatre délibérations relatives aux versements de subventions à des associations, le Conseil Municipal, conformément à la loi, a de nouveau été convoqué le lundi 17 mars 2025 à 18h30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent TROGRIC, maire, après convocation légale adressée le 11 mars 2025. Le conseil peut délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

PRESENTS : Monsieur TROGRIC, maire

M. KUHN - M. MAUGRAS - M. FALCETTA - Mme FOURNERY - M. CHAOUAT - Mme HOH - M. LEMIOUS - M. BOISELLE - M. SCHIERTZ - M. RICCETTI

ABSENTS REPRESENTES : Monsieur GILLOT-VERGES par Madame HOH
Madame BOCHNAK par Monsieur KUHN
Monsieur BERRAR par Monsieur TROGRIC
Monsieur COSTANZO par Monsieur MAUGRAS
Madame HILLENMEYER par Madame FOURNERY

ABSENTS EXCUSES : Madame AMAH - Messieurs BALLAND - ROMBACH - SOUDIER
ABSENTS : Mesdames BADER - FERNANDES - GUILLAUME - MILED -
LIEGEOIS - MORAUX - PONANT

SECRETAIRE DE SEANCE : conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, Monsieur BOISELLE a été nommé à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Conformément à l'article L2131-11 du CGCT, Mesdames GILLOT-VERGES et HILLENMEYER ne pouvant pas participer au vote, Mesdames HOH et FOURNERY, leurs mandataires, ne voteront pas en leur nom.

Nombre de conseillers en exercice : 27	Nombre de présents : 11	Nombre de votants : 14
----------------------------------------	-------------------------	------------------------

S'agissant d'une seconde convocation, le conseil peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Le Maire certifie que les délibérations de la séance du 17 mars 2025 ont été publiées sur le site internet de la ville le 20 mars 2025, et que les délibérations ont été transmises en Préfecture le 20 mars 2025.

N° 2025/024

FAMILLE LOISIRS INFORMATION - SUBVENTION 2025

Rapporteur : Monsieur CHAOUAT

L'association FLI est une association très dynamique sur la commune et participe activement à la vie locale.

Elle propose plus d'une vingtaine d'activités très diversifiées dans différents domaines (loisir, sport, culture), ce qui favorise les rencontres, les moments de partage et permet de dynamiser le

lien social sur la commune. Des ateliers de découverte et de prévention sont également organisés dans divers thèmes (en œnologie, vannerie, mycologie, ...).

Sur l'année 2024, l'association a vu son nombre d'adhérents augmenter de plus de 15%, avec un total de 580 adhésions en novembre 2024, ce qui montre bien l'attractivité et le succès des activités proposées.

L'association organise également des manifestations événementielles, bien connues du public maintenant, comme la Pompéenne, grande randonnée VTT et Marche sur le plateau de l'Avant-Garde en août, qui a rassemblé plus de 420 participants en 2024, les spectacles de danse rythmique organisés tous les ans en juin au centre socioculturel, ou les expos photos avec la participation des écoles.

La FLI participe également très régulièrement aux différentes actions et animations communales comme le Forum des Associations, ou dans le cadre du chantier international ou de la manifestation « l'Avant-Garde en fête ».

Pour 2025, la FLI souhaite continuer de développer les activités proposées, en en créant de nouvelles ou en ouvrant des créneaux supplémentaires, poursuivre les ateliers de découverte et de prévention, développer sa communication sur les réseaux sociaux, participer aux manifestations communales, et développer son partenariat avec la CPTS (Communauté Professionnelle Territoire de Santé) qui vise à favoriser l'accès ou le retour à la pratique d'activités physiques pour les populations les plus vulnérables.

Suite à la demande de subvention de la FLI, et au vu du fort investissement de l'association dans divers domaines, il est proposé au conseil municipal d'accorder à l'association FLI une subvention globale de 10 000 € pour l'année 2025 (pour rappel, subvention de 10 000 € en 2024).

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames **GILLOT-VERGES** et **HILLENMEYER** ne pouvant pas participer au vote,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'allouer à l'association Famille Loisirs Information une subvention globale d'un montant de 10 000 € pour l'année 2025,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs entre la ville de Pompey et l'association Famille Loisirs Information,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif de l'exercice 2025.



Le Secrétaire de séance,
Christian BOISELLE



Fait et délibéré en séance
ledit jour

Le registre dûment signé

Pour copie conforme,
Le Maire,

LE MAIRE,


Laurent TROGRIC

Au cours de la séance du conseil municipal en date du 10 mars 2024, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la mise en discussion de quatre délibérations relatives aux versements de subventions à des associations, le Conseil Municipal, conformément à la loi, a de nouveau été convoqué le lundi 17 mars 2025 à 18h30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent TROGLIC, maire, après convocation légale adressée le 11 mars 2025. Le conseil peut délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

PRÉSENTS : Monsieur TROGLIC, maire

M. KUHN - M. MAUGRAS - M. FALCETTA - Mme FOURNERY - M. CHAOUAT - Mme HOH - M. LEMIUS - M. BOISELLE - M. SCHIERTZ - M. RICCETTI

ABSENTS REPRESENTES : Monsieur GILLOT-VERGES par Madame HOH
Madame BOCHNAK par Monsieur KUHN
Monsieur BERRAR par Monsieur TROGLIC
Monsieur COSTANZO par Monsieur MAUGRAS
Madame HILLENMEYER par Madame FOURNERY

ABSENTS EXCUSES : Madame AMAH - Messieurs BALLAND - ROMBACH - SOUDIER
ABSENTS : Mesdames BADER - FERNANDES - GUILLAUME - MILED -
LIEGEOIS - MORAUX - PONANT

SECRETAIRE DE SEANCE : conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, Monsieur BOISELLE a été nommée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Conformément à l'article L2131-11 du CGCT, Madame FOURNERY et Monsieur MAUGRAS quittent la salle et ne prennent part ni au débat, ni au vote de cette délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 27	Nombre de présents : 9	Nombre de votants : 12
----------------------------------------	------------------------	------------------------

S'agissant d'une seconde convocation, le conseil peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Le Maire certifie que les délibérations de la séance du 17 mars 2025 ont été publiées sur le site internet de la ville le 20 mars 2025, et que les délibérations ont été transmises en Préfecture le 20 mars 2025.

N° 2025/025

COMITE INTERCOMMUNAL DE FROUARD POMPEY POUR LES RELATIONS FRANCE

ALLEMAGNE (CIFA) - SUBVENTION 2025

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre du jumelage des villes de Frouard et Pompey avec les villes de Lohmar et Eppendorf en 1974 puis en 2001, et dans la continuité des actions engagées par le SIFA (Syndicat Intercommunal de Frouard Pompey pour les relations France Allemagne) depuis ces années, le CIFA (Comité Intercommunal de Frouard Pompey pour les relations France Allemagne) poursuit la démarche des relations internationales et pérennise les jumelages. Il a

pour vocation de favoriser les échanges franco-allemands avec ces deux villes.

Pour cela, il participe aux différentes manifestations communales et associatives (fête de la Musique, échanges entre les chorales de Frouard et Pompey et celle de Lohmar), il favorise les échanges sportifs (rencontre annuelle des jeunes de l'OFP gymnastique, des vétérans de l'OFP football...).

En avril 2024, le CIFA a organisé à Frouard et à Pompey la commémoration des 50 ans du jumelage, et en octobre 2024, cette commémoration a eu lieu à Lohmar. A cette occasion, une visite de la ville de Lohmar a été organisée pour les maires et élus des différentes communes qui étaient accompagnés d'enseignants de l'école Gustave Eiffel et de membres de l'amicale des sapeurs-pompiers du Bassin de Pompey.

Pour 2025, différentes actions sont envisagées :

- Une rencontre entre les classes de l'école Gustave Eiffel et de l'école de Lohmar,
- Une rencontre musicale entre l'orchestre philharmonique de Lohmar et l'orchestre du Bassin de Pompey,
- La commémoration des 25 ans de jumelage avec Eppendorf.

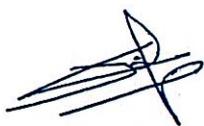
Suite à la demande de subvention du CIFA, et au vu de son engagement dans le cadre des relations internationales, il est proposé au conseil municipal d'accorder au CIFA une subvention de 5 000 € pour l'année 2025 (pour rappel, subvention de 5 000 € en 2024).

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame FOURNERY et Monsieur MAUGRAS ayant quitté la salle et ne prenant part ni au débat, ni au vote,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'allouer au Comité Intercommunal de Frouard Pompey pour les relations France Allemagne, une subvention de 5 000 € pour l'année 2025,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif de l'exercice 2025.



Le Secrétaire de séance,
Christian BOISELLE



Fait et délibéré en séance
ledit jour

Le registre dûment signé

Pour copie conforme,
Le Maire,

LE MAIRE,

Laurent TROGRILIC

Publié, notifié le 20 mars 2025

Transmis à la Préfecture le 20 mars 2025